



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 12 mars 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 14
Quorum : 8
Présents : 13
Représentés : 1
Votants : 14

Date de la convocation : 7 mars 2026

Date d'affichage : 7 mars 2026

Date de l'affichage du PV : 17 mars 2026

Le jeudi douze mars deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DROUGES, régulièrement convoqué le 7 mars 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie de DROUGES.

Présents : Patricia MARSOLLIER, Camille GITEAU, Hervé OLIVRY, Marianne BLANDIOT, Fabienne CADO, André DAVID, Céline HEINRY, Christophe NOUVEL, Marcel ORHAN, Jean-Claude PIPARD, Marjorie SCHUER-POIRIER, Patrick VAN DEN EYNDE et Alexis VIEL.

Absents excusés : Christian TARIEL pouvoir à Jean-Claude PIPARD.

Secrétaire de séance : Monsieur VAN DEN EYNDE Patrick

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL du 5 mars 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Procès-Verbal de la précédente réunion du 5 mars 2026.

Madame Le Maire préside la séance.

04-03/2026 – FINANCES – Vote du Compte Financier Unique 2025 – Budget commune

Madame le Maire s'étant retirée de la salle du Conseil, Monsieur GITEAU, adjoint, présente le compte financier unique 2025 de la Commune, arrêté aux sommes suivantes :

Fonctionnement :	Recettes de l'exercice :	360 390,98 €
	Dépenses de l'exercice :	299 141,40 €
	Excédent 2025 :	61 249,58 €
	Résultat 2024 reporté :	134 638,75 €
Résultat de l'exercice	Excédent de fonctionnement	195 888,33 €

Investissement :	Recettes de l'exercice :	183 888,92 €
	Dépenses de l'exercice :	306 238,87 €
	Excédent/déficit 2025 :	-122 349,95 €
	Résultat 2024 reporté :	182 131,89 €
Résultat de l'exercice	Excédent d'investissement	59 781,94 €
Résultat net de clôture	Excédentaire	255 670,27 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

De voter le compte financier unique 2025 de la Commune arrêté aux sommes énoncées ci-dessus.

05-03/2026 – FINANCES – Affectation de résultat 2025 – Budget commune

Madame le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Résultat section investissement	59 781,94 €
Report résultat d'investissement au compte 001 :	59 781,94 €
Résultat section fonctionnement	195 888,33 €
Report résultat de fonctionnement au compte 002	195 888,33 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

De voter l'affectation des résultats telle qu'elle est proposée.

06-03/2026 – FINANCES – Vote du Compte Financier Unique 2025 – Budget lotissement de la Chataigneraie

Madame le Maire s'étant retirée de la salle du Conseil, Monsieur GITEAU, 1^{er} adjoint, présente le compte financier unique 2024 du lotissement de « la Chataigneraie », arrêté aux sommes suivantes :

Fonctionnement :	Recettes :	269 884,18 €
	Dépenses :	269 884,27 €
	Déficit 2024	-0,09 €
	Déficit antérieur reporté 2023	-11 966,11 €
Résultat net de clôture	Déficit de fonctionnement	-11 966,20 €
Investissement :	Recettes	261 524,98 €
	Dépenses	285 775,88 €
	Déficit 2024	-24 250,90 €
	Déficit antérieur reporté 2023	-146 961,09 €
Résultat de l'exercice	Déficit d'investissement	-171 211,99 €
Résultat net de clôture	Déficitaire	-183 178,19 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

De voter le compte financier unique 2025 du lotissement « La Chataigneraie » arrêté aux sommes énoncées ci-dessus.

07-03/2026 - FONCIER – Cession à un particulier des parcelles AB 28 (pour partie) et AB 112

Mme le Maire expose :

Par courrier en date du 27 juin 2025, les époux VAN DEN EYNDE ont fait savoir qu'ils souhaitaient acquérir le délaissé de terrain communal cadastré AB 28 et AB 112.

En vue de cette cession, les propriétaires riverains ont été consultés pour avis. Ceux-ci, à l'unanimité, ont émis un avis favorable à cette vente aux époux VAN DEN EYNDE.



Dans la mesure où ces parcelles précitées font partie du patrimoine public de la commune, il convient de procéder d'une part à leur désaffectation et d'autre part à leur déclassement.

Conformément à la jurisprudence (CE 9/07/1997 n°168852 et CCA de Versailles du 23/03/2006 n°0500070), il est possible de procéder concomitamment à ces deux procédures.

En dehors de la partie que la commune souhaite conserver (AB n°28 – Stationnement), ces parcelles ne présentent aucun intérêt pour la commune, le déclassement proposé ne portera pas atteinte au domaine public. L'emprise concernée peut donc, dès passage d'un géomètre et attribution d'un nouveau numéro de parcelle, faire l'objet d'un déclassement afin de la rendre cessible.

Compte tenu de la visite sur place lundi 9 mars 2026 en présence de Madame le Maire et d'élus ainsi que de l'acquéreur M. Patrick VAN DEN EYNDE, il a été convenu la possibilité d'acquérir, par les demandeurs, la parcelle AB n°28 (pour partie) et la parcelle AB n°112 (dans son intégralité).

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer favorablement à la cession desdites parcelles cadastrées AB n°28 en partie et AB n°112 pour une contenance définie après bornage, situées impasse François Drouelle.

Mme le Maire propose les modalités suivantes :

- Surface vendue au prix de 10 € le m² ;
- Frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur.
- Désaffectation et déclassement des parcelles : Constate la désaffectation et le déclassement du domaine public des parcelles ci-dessus référencées

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De céder aux époux Van Den Eynde les parcelles AB 28 (pour partie) et 112 pour une contenance à déterminer au prix de 10 € le mètre carré,
- De solliciter la rédaction de l'acte de vente auprès de Me Lucie Vigneron, notaire à Rannée, frais à charge de l'acquéreur ainsi que les frais de géomètre,
- De constater la désaffectation des parcelles précitées et de procéder au déclassement du domaine public
- D'Autoriser Madame le Maire à signer les documents administratifs de bornage, ainsi que l'acte de vente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00